



LA VOIX DE LA PLAINE

P.L.A.I.N.E. Association régie par la loi de 1901 (agrément 1252 du 27/12/97)
Siège: 19, rue du Coq Chantant 59126 LINSELLES

Editorial

L'année 2003 se termine et, avec elle, l'année de l'arbre initiée par la municipalité. Nous formulons le vœu qu'elle soit le point de départ d'un programme de plantations ambitieux. La volonté est affichée par nos élus, nous jugerons les actes. Qu'ils sachent que nous sommes disponibles pour les épauler dans le montage de projets.

2003 a vu aussi ressurgir le projet d'autoroute A24, anciennement A1 bis et devenu aujourd'hui LAALB pour Liaison Autoroutière Amiens Lille Belgique. Le ministre des transports, Monsieur De Robien, ayant relancé le projet, la première étape en est la mise en place de la commission de débat public, débat devant se tenir du 30 septembre au 20 janvier 2004. Nous avons participé à un grand nombre de réunions où partisans et opposants du projet pouvaient exposer leurs arguments.

Le 18 décembre s'est tenu un Comité Interministériel d'Aménagement Du Territoire à l'issue duquel le communiqué de presse publié par le gouvernement classe l'A24 comme un des projets à réaliser dans les 15 ans à venir. Nous savions que si le ministre demandait un débat public, c'est qu'il souhaitait l'aboutissement du projet. Nous nous doutions que dans ce débat nous étions le pot de terre... Mais, investis dans ce débat très prenant pour les bénévoles que nous sommes, nous n'imaginions pas que le gagnant serait désigné avant la fin de la partie.

Quoi qu'il en soit, nous continuerons à nous battre contre ce projet tant au niveau national (nous voulons voir se développer d'autres modes de transport) qu'au niveau local où nous ne voulons pas d'une nouvelle autoroute au sein de la métropole lilloise.

Exposition des 3 et 4 mai « trésors d'arbres » →

La bonne mobilisation des écoles et de l'association a rencontré un vif succès. Tout le week-end le public a pu admirer les productions artistiques des enfants et participer aux différentes activités proposées (jeux, fabrication et pose de nichoirs, lectures).



← Contes nocturnes du 14 juin

Douce soirée de juin, les contes lus par Myriam, de Nord Nature, nous ont poussés à la rêverie sous les frondaisons, pendant que la nuit tombait doucement sur le paysage. Décontraction garantie.

Initiation à la botanique le 5 juillet →

La botanique comme vous en rêvez, même les plus jeunes s'y sont mis ce samedi après midi de juillet. Ils ont bien suivi la leçon de reconnaissance des arbres d'autant que le temps très ensoleillé incitait à rester à l'ombre !



← Manifestation contre l'A24 le 27 septembre

Environ 300 personnes à nos côtés pour manifester notre désaccord à l'autoroute. Qu'on l'appelle A1 bis, A24 ou LAALB elle passera chemin du Christ, soit à 600m de la rue de Schiefbahn. Article complet à lire en pages intérieures.



Sortie vélo « sur les chemins frontaliers » le 28 septembre →

Imperméable de rigueur, mais bonne humeur assurée pour cette sortie vélo originale. Nous avons pu apprécier l'équipement cyclable de nos voisins et nous découvrir l'envie d'y retourner.



FAIRE UNE BONNE ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT EN ACHETANT DU BOIS LABELLISÉ

Xavier Dewalle
Fédération Nord Nature

Historique et généralités

En 1992, l'expression "gestion forestière durable" a été consacrée par le **Sommet de la Terre** à Rio qui en donne une première définition : *"les ressources et les terres forestières doivent être gérées d'une façon écologiquement viable afin de répondre aux besoins sociaux, économiques et écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures"*.

En 1993, les ministres européens réunis en conférence à Helsinki adoptent les principes définis à Rio. Cette définition est assortie d'une série de 6 critères pan-européens, dits critères d'Helsinki (listés ci-dessous), qui précisent les grands axes de la gestion multifonctionnelle des forêts européennes. Ils sont la base de la mise en œuvre et du suivi de l'application de la gestion forestière durable.

Ces critères sont :

1. Conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et de leur contribution aux cycles mondiaux du carbone.
2. Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers.
3. Maintien et encouragement des fonctions de production des forêts (bois et hors bois).
5. Maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection de la gestion des forêts (notamment sols et eau).
6. Maintien d'autres bénéfices et conditions socio-économiques.

Le patrimoine forestier français est considérable et les enjeux liés à ces espaces revêtent un caractère essentiel.

Pour ce qui concerne le Nord/Pas-de-Calais, la forêt (publique et privée) tient une place mineure dans l'occupation des sols de la région Nord/Pas-de-Calais, couvrant moins de 8% du territoire régional (82 000 ha) et seulement 0,6% de la surface nationale boisée.

Les massifs importants sont rares : Mormal, Saint Armand, Nieppe.

Le système français de certification de la gestion forestière durable

Le schéma français de certification est conçu par l'Association Française de Certification Forestière. Il s'inscrit dans le cadre d'une certification régionale.

La démarche d'élaboration de la politique de qualité de la gestion forestière durable comporte deux étapes successives.

Première étape : l'état des lieux

La première étape consiste en un état des lieux portant sur la gestion durable de la forêt concernée par l'entité candidate, soit pour ce qui nous concerne le Nord/Pas-de-Calais/Picardie.

Deuxième étape : la définition de la politique de qualité de la gestion forestière durable

Elle comporte l'identification des fonctions qui nécessitent un développement particulier dans le sens de l'amélioration continue de la forêt régionale, ainsi que les objectifs à atteindre. Elle précise les différents cas de non-conformité et les solutions envisagées.

En France la certification de la gestion forestière durable - initiée par l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois et un certain nombre de leurs partenaires dont France Nature Environnement répond à un triple objectif :

- ✓ Donner au consommateur, la garantie que le produit en bois ou à base de bois qu'il acquiert, a été fabriqué à partir d'arbres récoltés dans une forêt gérée durablement.
- ✓ Valoriser l'amélioration continue de la gestion des forêts françaises.
- ✓ Doter la filière bois d'un argument concurrentiel face aux autres matériaux.

La labellisation internationale de la gestion forestière durable

La France est candidate à la reconnaissance de son système de certification de la gestion forestière durable par le **Pan European Forest Certification Council (PEFCC)**.

Après les pays scandinaves (Suède, Finlande et Norvège), l'Allemagne et l'Autriche, la France est le sixième pays à soumettre son dossier à examen.

Né en juin 1999, le Pan European Forest Certification Council est un système européen de certification forestière créé sur l'initiative de la France, de l'Allemagne, de la Suède, de la Finlande, de la Norvège et de l'Autriche. Le **PEFCC** compte aujourd'hui 14 pays membres.

Son objectif est de promouvoir et de garantir la gestion durable des forêts européennes grâce à une labellisation homogène des bois et produits ligneux et à l'apposition d'un label sur l'ensemble des produits.

Le système peut offrir des opportunités afin d'améliorer la gestion des forêts françaises. FNE s'est donc engagée dans cette démarche. Le dispositif établi et validé par les différentes structures qui ont pris part à son élaboration au niveau national, rassemblées au sein de l'Association Française de Certification Forestière (**PEFC France**), possède les potentialités qui pourraient apporter bon nombre de réponses aux préoccupations actuelles pour une gestion forestière soutenable.

Les objectifs des associations d'étude et de protection de la nature vis à vis de ce système de gestion forestière durable

1. Permettre une production de bois par une gestion des espaces forestiers maintenant et restaurant la diversité biologique :
 - ✓ Améliorer la gestion courante des peuplements forestiers.
 - ✓ Rétablir les équilibres sylvo-cynégétique.
 - ✓ Protéger et gérer les espaces forestiers à haute valeur écologique en créant un réseau d'espaces protégés.
2. Maintenir et gérer les complémentarités entre forêt et espaces ouverts.
3. Évaluer la réalisation des objectifs écologiques, économiques et sociaux.
4. Renforcer et adapter les moyens humains et financiers.
5. Rendre les forêts accessibles - Protéger le patrimoine forestier périurbain.
6. Informer - former tous les acteurs concernés par la forêt.
7. Améliorer la participation.
8. Reconnaître et valoriser l'ensemble des productions, services de la forêt.
9. Développer l'usage du bois énergie.
10. Développer l'usage du bois matériau.
11. Développer la recherche.
12. Ecocertifier les produits à base de bois comme moyen d'authentification du bon niveau de gestion forestière.
13. Définir une stratégie forestière pour les DOM-TOM.
14. Améliorer la position française au plan international.

Un autre système international de certification de la gestion durable des forêts existe, il s'agit du **FSC (Forest Stewardship Council)**. La France s'est cependant engagée envers le **PEFC** bien que le **FSC** présente des principes innovants et importants comme le droit des peuples indigènes.

Les 10 principes du **FSC** sont les suivants :

- 1 - Respect des lois et des principes du **FSC**.
- 2 - Sécurité foncière, droits d'usage et responsabilités.
- 3 - Droits des peuples indigènes.
- 4 - Relations communautaires et droits des travailleurs.
- 5 - Prestations de la forêt.
- 6 - Impact environnemental.
- 7 - Plan d'aménagement pour chaque zone.
- 8 - Suivi & évaluation.
- 9 - Conservation des forêts naturelles (primaires et/ou secondaires).
- 10 - Plantations (restauration du couvert forestier).

Pour plus de détail sur le **FSC**, vous pouvez contacter Nord Nature.

Les transformateurs et distributeurs (papiers, meubles, bois de construction...) sont de plus en plus demandeurs de bois labellisé.

Reste aux consommateurs, c'est à dire à nous, à emboîter le pas de façon significative en achetant **PEFC** ou **FSC**...



Manifestation contre l'A24



Propositions de rendez-vous

Date	Organisateur	Thème	Rendez-vous
18 janvier	CPN des Prés	Les oiseaux hivernants aux étangs d'Harchies en Belgique.	13h30 Espace Concorde, rue Carpeau, Villeneuve d'Ascq
18 janvier	Guide Nature des Monts de Flandre	La nature en hivers à Cassel : nuances dans les gris, sonorité froide des remparts.	14h30 devant le musée de Cassel (PAF adulte 2,50€)
31 janvier	Nord Nature	Conférence : premiers bilans des effets de la sécheresse et de la canicule sur la biodiversité et la santé humaine.	9h30 MNE, 23 rue Gosselet Salle 206 LILLE (0320884933)
8 février	Le Tadorne Le Halot-Chêne vert	Les oiseaux du bassin d'Ypres : observations des oiseaux en stationnement et en hivernage.	9h00 sur la Place COMINES (0320399630)
7 mars	Le Tadorne Le Halot-Chêne vert	Les Argilières « Le Touquet » : observation des oiseaux sur les anciens bassins de la Briqueterie.	9h00 sur la place FRELINGHIEN (0320399630)
4 avril	Le Tadorne Le Halot-Chêne vert	Le bois de Wervicq-Sud : Avifaune et flore des bois, des jardins et des parcs.	15h00 Entrée du parc Château Dalle, route de linselles WERVICQ SUD (0320399630)

Pour en savoir plus : des contacts

- Maison de la nature et de l'environnement 23 rue Gosselet 59000 LILLE <http://www.mnelille.org>
- Nord Nature <http://www.nord-nature.org>
- France Nature Environnement 57 rue Cuvier 75231 PARIS <http://www.fne.asso.fr>
- DIREN : Direction régionale de l'environnement <http://www.diren-npdc.org>
- Le Halot-Chêne vert <http://www.lehalotchenevert.free.fr>
- CRIIRAD <http://www.criirad.org>



PS : Il nous reste des nichoirs pour mésanges bleues, à 7 €, cela va être le printemps et le moment de les poser !

Si nos activités vous intéressent rejoignez-nous !

P.L.A.I.N.E.

Association agréée le 29/03/01 au titre de l'article L 252-1 du code rural Tel : 03 20 23 23 71

Imprimé par les Ateliers MALECOT (C.A.T.) à Lomme